

Informations légales importantes

Sélection

1. Participation est **exclusivement ouverte aux juges, procureurs et autres membres de la magistrature d'un État membre de L'UE, l'Islande ou Liechtenstein.**
2. Le nombre de places disponibles est limité. La participation est soumise à une procédure de sélection. Critères de sélection :
 - i. l'intérêt que représentent les séminaires pour l'activité professionnelle,
 - ii. la possibilité de transmettre aux collègues les connaissances acquises,
 - iii. il sera tenu compte d'une participation géographique et linguistique équilibrée entre participants;
 - iv. priorité sera donnée aux personnes n'ayant pas participé aux séminaires antérieures de cette série ;
 - v. seulement une personne d'une même institution pourra être admise.
3. Chaque candidat recevra une réponse après cette date limite. Nous vous conseillons de ne pas réserver ni votre voyage, ni votre hébergement avant avoir reçu notre confirmation.
4. Les candidatures peuvent être déposées **jusqu'au 5 septembre 2018.**

Frais d'inscription

5. La participation est gratuite.

Frais de voyage

6. Les frais de voyages seront **remboursés jusqu'à un maximum de 450 euros**, à la condition de fournir les originaux des titres de transport comme billet d'avion + carte d'embarquement, billet de train, quittance de taxi (*le remboursement des coûts de taxi reste exceptionnel et doit être justifié par écrit*) etc. Vous êtes invité à consentir tous les efforts possibles pour utiliser les modes de transport les plus économiques et réserver les billets les plus avantageux proposés. L'adresse professionnelle est en principe le point de départ et de retour pour tout voyage.

Hébergement

7. L'ERA prend en charge **2 nuits d'hôtel**, celui-ci est choisi par l'ERA.

Prestations

8. Deux déjeuners, des boissons, la documentation et un dîner seront offerts par l'ERA pendant la conférence.

Participation

9. Votre participation pendant toute la durée du séminaire est exigée et votre présence est indispensable.
10. Une liste des participants incluant leur adresse sera mise à disposition de tous les participants, à moins que l'un d'eux ne s'oppose par écrit à ce qu'il soit fait mention de son adresse au plus tard une semaine avant le début du séminaire (la date de réception de l'opposition par l'ERA est déterminante).
11. L'adresse du participant et d'autres données nominatives importantes le concernant seront stockées dans la banque de données de l'ERA aux fins de fourniture d'information sur les événements futurs de l'ERA, les publications et/ou d'autres développements, à moins que le participant ne s'oppose à la conservation de ses données.
12. Un certificat de participation vous sera remis le dernier jour de la conférence.



Cette série de séminaires est organisée dans le cadre du programme « Droits, égalité et citoyenneté » 2014-2020 de la Commission Européenne

➤ **Droit de l'égalité des sexes de l'UE**

Depuis 2009 ERA a organisé une série de séminaires consacrés à la législation de l'UE sur l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes. Pour plus d'information visitez www.era.int/gender

➤ **Droit anti-discrimination de l'UE**
Depuis 2003 ERA a organisé une série de séminaires consacrés aux directives anti-discrimination de l'UE 2000/43 and 2000/78. Pour plus d'information visitez notre site :

www.era.int/anti-discrimination

Pour plus d'informations :

Barbara Hense
Tel. +49 (0)651 937 37 120
Fax +49 (0)651 937 37 773
E-mail: bhense@era.int